

DECRET N° 95-395 du 11 Décembre 1995

Portant réintégration des Commissaires de Police admis à la retraite.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 91-011 du 28 Mars 1991 portant transfert de compétences relatives à l'Administration des Personnels de la Police Nationale ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-269 du 03 Décembre 1991 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- VU le Décret N° 90-186 du 20 Août 1990 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Avril 1995 ;

D E C R E T :

Article 1er. - Les Fonctionnaires de Police dont les noms suivent précédemment admis à la retraite, sont **rappelés** et réintégrés dans leur corps d'origine.

Il s'agit de :

.../...

- Commissaire de 2ème Classe : GBENONTIN François
- Commissaire de 2ème Classe : CAPO-CHICHI Jean
- Commissaire de 2ème Classe : ADEOSI Pascal
- Commissaire de 2ème Classe : DEGUENONVO Dominique
- Commissaire de 2ème Classe : GUINLEY Tossou Paul
- Commissaire de 2ème Classe : DOVONOU Codjo Théodore.

Article 2.- Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 Décembre 1995

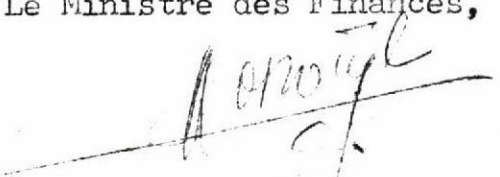
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale,


Antoine Alabi GBEGAN.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MISAT 4
MF 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 INSAE 3 DSI-DSS 8 DGBM-CF-DPRV-DGTCP
4 DCCT-GCONB 2 INTERESSES 6 ARCHIVES 2 JORB 1.-